

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

25 mars 2021

---

**LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3995)**

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° 4662

présenté par

M. Saulignac, Mme Biémouret, M. Alain David, M. David Habib, Mme Pires Beaune,  
Mme Santiago et Mme Victory

-----

**ARTICLE 47**

Substituer aux mots :

« d'absence de toute artificialisation nette des sols »

les mots :

« de sobriété foncière ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le projet de loi ne définit pas la notion d'« absence de toute artificialisation nette », et plus particulièrement, il n'explique pas ce qu'on entend par « nette ».

Cet amendement, travaillé avec la Fédération nationale des SCoT, propose de remplacer cette notion par « sobriété foncière », juridiquement et techniquement plus claire.